



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France



Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

# Electricité de France SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 14 juin 2023 – 27<sup>ème</sup> résolution  
Electricité de France SA  
22-30, avenue de Wagram - 75008 Paris

KPMG SA – société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour Eqho  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

Deloitte & Associés  
Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre  
572 028 041 RCS Nanterre TVA : FR 02 572 028 041  
Une entité du réseau Deloitte



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

# Deloitte.

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## Electricité de France SA

22-30, avenue de Wagram - 75008 Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 14 juin 2023 – 27<sup>ème</sup> résolution

A l'Assemblée générale de la société Electricité de France SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 mai 2023

Paris La Défense, le 22 mai 2023

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Marie Guillemot  
Associée

Michel Piette  
Associé

Damien Leurent  
Associé

Christophe Patrier  
Associé